

## Une semaine pour rayonner!

Qui aurait pu prédire, le 13 mars 2020, que les enseignantes et enseignants de tout le Québec, du monde entier, dis-je, se retrouveraient en première ligne ?

Qui aurait pu envisager de partir pour le travail le matin avec la peur au ventre de rapporter ce « foutu » virus à la maison ?

Qui aurait pu penser que nous passerions autant de temps derrière un écran d'ordinateur, et ce, même pour enseigner ?

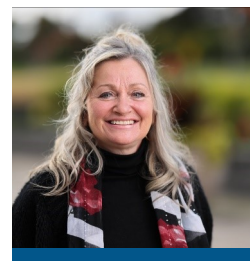
Vous avez été des héros, vous avez été présentes et présents, vous vous êtes adaptés, vous avez préparé, modulé, transformé votre enseignement, et ce, pour répondre aux règles sanitaires. Vous êtes des héros qui éduquez notre société de demain. Vos élèves, peu importe leur niveau, ont besoin de votre expertise. Les élèves de machinerie lourde ont besoin de vos compétences. Les élèves de la maternelle 4 ans ont besoin de votre encadrement. Les élèves de secondaire 5 ont besoin de vos connaissances. Les élèves de la formation de base à l'éducation des adultes ont besoin de votre soutien. Les élèves de 3<sup>e</sup> année du primaire ont besoin de votre imagination. Pour tous ces besoins comblés pour notre société de demain, vous êtes les maîtres de notre profession enseignante, vous êtes les expertes et experts en éducation.

Profitons de cette semaine, pour nommer haut et fort qu'en éducation, **nous sommes l'expertise qui rayonne**. Faisons en sorte que notre profession rayonne auprès des centres de services scolaires, auprès des parents, auprès des gens de notre entourage. C'est de cette façon que nous ferons ensemble de notre profession, une profession où, malgré les embûches, il fera bon y travailler.

En cette Semaine des enseignantes et des enseignants, soyons fiers, soyons forts, soyons solidaires pour notre profession !

Bonne semaine les profs !

*Natacha Blanchet*  
Présidente  
[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)



### DANS CE BULLETIN

Mot de la présidente	1
Semaine des enseignantes et enseignants 6 au 12 février 2022	2
Bilan de la négociation et perspectives	3
Sondage aux enseignantes et enseignants des écoles sans délégué(e)	3
Le temps alloué aux matières	4
Nouvelle Entente nationale	4
Assemblées des secteurs d'enseignement	5
Taux de cotisation et maximum assurable au RQAP et à l'assurance-emploi en 2021 et 2022	6
Fonds de solidarité FTQ	7
Mesdames, changeons de lunettes! Une approche globale et féministe de la santé	8
Maintien de l'équité salariale La CSQ somme le gouvernement d'assumer ses obligations!	10
Une bourse vous donnerait un coup de pouce ? Programme <i>Maman va à l'école</i>	11
Concours L'Outil de travail quotidien 2022-2023	11
La capsule linguistique	12

# ON SE FAIT GÂTER POUR LA SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

## Du 6 au 12 février 2022

Le comité de la Semaine des enseignantes et enseignants réitère la formule gagnante de l'année dernière, puisqu'il est impossible de se rassembler. Cependant, il est possible que des 4 à 7 soient organisés au printemps si la situation le permet.

Voici ce qui en est :

- Cette semaine, votre déléguée ou délégué aura un petit budget de votre Syndicat pour vous gâter. Vous devriez recevoir une pâtisserie.
- Une carte-cadeau dans un commerce de votre localité de 50 \$ sera également tirée parmi tout le personnel de votre acte d'établissement.

*Si jamais vous ne recevez rien, c'est peut-être parce que vous n'avez pas de déléguée ou délégué à votre école ou centre. À ce moment, quelqu'un d'autre de l'école ou centre pourrait s'en occuper, veuillez nous contacter à cet effet. C'est peut-être aussi parce que votre déléguée ou délégué est très occupé(e) et qu'elle ou il aurait besoin de votre aide pour faire les achats.*

Alors, sur ce, profitez de votre semaine pour vous gâter vous aussi avec la réouverture des salles à manger et restaurants, des salles de spectacles et événements intérieurs ainsi que des cinémas. Profitez de ce déconfinement.

Bonne semaine des enseignantes et enseignants !

*Natacha Blanchet*

Présidente  
[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

*Nancy Gagnon*

Responsable du comité  
de la Semaine des enseignantes et enseignants

6 au 12 février 2022  
Semaine des enseignantes  
et enseignants

# Une expertise qui rayonne!



**Maitres de notre  
profession!**

 **CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

 **FSE** **FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ**

 **SEGP**  
Syndicat de l'Enseignement  
du Grand-Portage (CSQ)

# Bilan de la négociation et perspectives

Pour faire suite au sondage qui vous a été envoyé concernant le bilan de la négociation 2020-2023, plus de 20 % d'entre vous y ont répondu. En voici un aperçu :

- 92 % d'entre vous sont satisfaits globalement de la dernière négociation ;
- 80 % d'entre vous ont trouvé que l'opérationnalisation différente de la grève a eu un impact positif sur la mobilisation des membres et le résultat de la négociation (90 minutes chez le personnel enseignant, ½ journée ou journées complètes chez les professionnelles et professionnels et chez le personnel de soutien) ;
- 92 % d'entre vous ont trouvé bon le visuel utilisé pour la négociation.

Par ailleurs, lorsqu'on vous demande sur quels enjeux devrait porter la prochaine négociation, en voici le top 5 par ordre de priorité :

1. *l'amélioration de la composition de la classe et la diminution des ratios;*
2. *la réduction de la tâche;*
3. *l'aide aux élèves HDAA;*
4. *le salaire;*
5. *l'amélioration des conditions d'exercice.*

Ce bilan et ces enjeux ont été analysés en Conseil général des négociations (CGN-CSQ) le 3 février et seront également revus en Conseil fédéral de la FSE-CSQ les 16, 17 et 18 février prochains. Nous vous ferons un suivi à cet effet rapidement puisque nous devons déjà nous pencher sur les perspectives envisagées pour la prochaine négociation qui est déjà à notre porte.

Un tirage a été fait parmi les enseignantes et enseignants qui ont répondu au sondage. Voici les deux gagnants qui remportent une carte de crédit prépayée de 50 \$ :

- **Éric Bérubé**, enseignant au Centre de formation professionnelle du Pavillon-de-l'Avenir ;
- **Christine Audet**, enseignante à l'École secondaire de Dégelis.

Félicitations aux gagnants et merci à vous de contribuer à l'amélioration de vos conditions d'exercice en vous exprimant sur différentes plateformes.

*Natacha Blanchet*

Présidente

[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

## Sondage aux enseignantes et enseignants des écoles sans délégué(e)

Comme vous vous rappelez, nous vous avons fait parvenir, avant les fêtes, un sondage concernant le rôle de la personne déléguée. Vous avez été plusieurs à le remplir et comme il avait été mentionné, un tirage a été fait parmi les répondantes et répondants. Les enseignantes suivantes se verront remettre une carte de crédit prépayée de 50 \$ :

- **Chantal Rousseau** de l'École secondaire de Trois-Pistoles
- **Geneviève St-Laurent** de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs

Sachez que les résultats de ce sondage seront pris en compte dans nos discussions en conseil d'administration et en conseil régional des déléguées et délégués pour rendre notre Syndicat plus attractif et ainsi, avoir une bonne représentation des écoles et centres par le plus de délégués possible.

Félicitations aux gagnantes et merci à vous toutes et tous d'avoir pris le temps de remplir le sondage.

*Natacha Blanchet*

Présidente

[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

# Le temps alloué aux matières

Comme à chaque année, il y aura des discussions dans les écoles au sujet de la grille-matière. Les propositions pour la grille-matière doivent être préparées par la direction en collaboration avec le personnel enseignant. Il ne s'agit pas d'une consultation, mais bien d'une proposition faite par les enseignantes et enseignants ainsi que la direction pour approbation au conseil d'établissement (CÉ).

Si le conseil d'établissement n'approuve pas la proposition, la direction doit soumettre une nouvelle proposition, car le CÉ ne peut pas modifier la proposition.

Lors de l'élaboration de la proposition sur la grille-matière, **les enseignantes et enseignants doivent s'assurer qu'il y a suffisamment de temps alloué à chaque matière pour couvrir l'entièreté du programme.**

Par exemple, il a été reconnu par un arbitre de grief, par la sentence 9449, que réduire à un taux de 50 % à 67 % le temps pour une matière ne permettait pas de couvrir l'entièreté du programme. L'arbitre arriva, de plus, à la conclusion qu'il fallait 80 % pour atteindre tous les objectifs du programme de formation. Cette évaluation fut basée sur le programme ECR au secondaire.

Ce pourcentage pourra varier, selon ce que le personnel enseignant évalue comme temps nécessaire pour une matière. La décision a été maintenue par la Cour supérieure.

La décision SAE 9449 vise les ECR au secondaire, mais elle doit aussi s'appliquer à tous les cours ECR. Nous vous invitons donc à être vigilantes et vigilants lors de l'élaboration de la proposition pour la grille-matière afin de vous assurer que chaque matière ait suffisamment de temps pour atteindre les objectifs du programme de formation.

Si vous avez déjà finalisé les travaux de la grille-matière et qu'elle ne respecte pas le temps nécessaire pour une discipline, il est important de la revoir pour qu'elle soit conforme.



*Michel Bergeron*  
Conseiller en relations du travail  
[michel.bergeron@segp.ca](mailto:michel.bergeron@segp.ca)

# Nouvelle Entente nationale

Voici un court résumé des modifications liées à la nouvelle convention collective. Pour tout ce qui a trait à la tâche pour 2022-2023, nous vous fournirons de l'information d'ici quelques semaines.

## Personnel enseignant précaire

- Les contrats au secteur des jeunes pour un remplacement qui couvre les 80 derniers jours se terminent au 30 juin;
- En formation professionnelle (FP) et à la formation générale aux adultes (FGA), les déclencheurs de contrats à temps partiel sont réduits. C'est maintenant 200 heures à la FGA et 144 en FP;
- Les taux pour la suppléance ont été majorés pour considérer les congés fériés. Il y a donc une rémunération supplémentaire pour ces congés.

## Formation générale aux adultes (FGA)

- Il y a maintenant 2 journées pédagogiques de plus à la FGA;
- La convention prévoit qu'il faudra inclure du temps pour le suivi pédagogique dans les 800 heures.

## Pour tous

- Le contenu de 10 % des journées pédagogiques est déterminé par le personnel enseignant. Pour les autres journées pédagogiques, il doit y avoir consultation du personnel enseignant pour le contenu en CCÉ, CCCA ou en AG (8-1.09).
- Il est possible d'utiliser 6 congés pour affaires personnelles qui seront pris dans la banque annuelle de congés de maladie. La demande doit être faite avec 24 heures d'avis et la direction peut refuser pour motif valable ((5-10.36 F));

- Le calcul des congés, en cas de décès, se fait à compter du décès ou à compter de la cérémonie soulignant le décès, et ce, au choix de l'enseignante ou l'enseignant. Pour le congé à compter du décès, il est possible de garder une journée pour participer à la cérémonie soulignant le décès (5-14.02 à 5-14.05);
- La dernière Entente nationale prévoit une bonification du paiement de la compensation pour le dépassement du nombre d'élèves par groupe (voir annexe 18, FGA non applicable);
- Il y aura la mise en place d'enseignantes et d'enseignants mentors et de mesures pour l'insertion professionnelle (voir les annexes 57 et 58);
- De nouvelles mesures sont ajoutées à la FGA, à la FP et au secteur des jeunes pour les mesures composition et il y aura bonification de certaines mesures existantes (voir annexes 32, 49 et 59).

*Michel Bergeron*  
Conseiller en relations du travail  
[michel.bergeron@segp.ca](mailto:michel.bergeron@segp.ca)

## Assemblées des secteurs d'enseignement

Vos responsables de secteurs d'enseignement organisent, depuis deux ans, de courtes rencontres **en mode virtuel** d'une heure avec vous, enseignantes et enseignants. Ces rencontres permettent de discuter des enjeux de votre secteur d'enseignement et de partager vos réalités. Vous recevrez une invitation la semaine précédant la rencontre où vous pourrez vous inscrire pour y participer. Nous vous ferons parvenir le lien Zoom pour y assister par la suite.

Vous voulez échanger sur vos réalités, nous avons bien hâte de vous rencontrer !

Secteurs pour les Centres de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs (CSS) et responsables	Dates proposées en mode virtuel
<b>Primaire</b> Lisianne Ouellet, enseignante, secteur primaire, secteur CSSKR Martine Gagnon, enseignante, secteur primaire, secteur CSSFL	14 février 2022, 16 h
<b>Précolaire</b> Judy Chouinard, enseignante, secteur précolaire	23 février 2022, 16 h
<b>Adaptation scolaire</b> Nancy Gagnon, enseignante, secteur adaptation scolaire	30 mars 2022, 16 h 30
<b>Secondaire</b> Denis Arsenaault, enseignant, secteur secondaire pour le CSSKR Pierre Gauvin, enseignant, secteur secondaire pour le CSSFL	31 mai 2022, 16 h 30
<b>Formation générale aux adultes</b> Lisa Fournier, enseignante, secteur formation générale aux adultes	Avril ou mai 2022, 16 h 30
<b>Formation professionnelle</b> Pierre Michaud, enseignant, secteur de la formation professionnelle	Mai 2022, 17 h
<b>Spécialistes</b> Nancy Briand, enseignante, secteur des spécialistes	Avril ou mai 2022, 16h

*Vos représentants de secteurs au conseil d'administration*

# Taux de cotisation et maximum assurable au RQAP et à l'assurance-emploi en 2021 et 2022

Vous trouverez dans les deux tableaux suivants les taux de cotisation, les maximums annuels assurables et les taux de prestations maximaux applicables en 2021 et 2022 pour le RQAP et l'assurance-emploi. Nous vous rappelons que le taux de prestations maximal est déterminé par la date de début de la période de prestations et ne varie pas par la suite, même si les prestations chevauchent deux années.

Par exemple, au RQAP, le taux de prestations maximal applicable à une période de prestations débutant le dimanche 26 décembre 2021 sera celui de 2021 pour toute la période, même si les prestations continuent à être versées en 2022. Le taux de prestations maximal de 2022 ne s'applique, quant à lui, qu'aux périodes de prestations commençant le dimanche 2 janvier 2022 ou après.

**TABLEAU 1 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximaux au RQAP en 2021 et 2022**

	2021	2022
Taux de cotisation	0,494 %	0,494 %
Maximum annuel assurable	83 500 \$	88 000 \$
Cotisation maximale annuelle	412,49 \$	434,72 \$
Taux de prestations maximaux		
55 %	883 \$	930 \$
70 %	1 124 \$	1 184 \$
75 %	1 204 \$	1 269 \$



**TABLEAU 2 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximal à l'assurance-emploi en 2021 et 2022**

	2021	2022
Taux de cotisation	1,18 %	1,20 %
Maximum annuel assurable	56 300 \$	60 300 \$
Cotisation maximale annuelle	664,34 \$	723,60 \$
Taux de prestations maximal	595 \$	638 \$



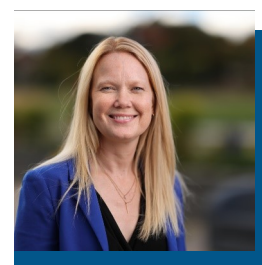
Les taux de cotisation sont différents au Québec par rapport au reste du Canada, car notre province administre son propre régime d'assurance parentale (RQAP).

Pour les personnes résidant au Québec couvertes par le RQAP, le taux de cotisation est fixé différemment ce qui, malgré le maintien du taux pour le reste du Canada, a un léger impact à la baisse.

Le taux pour 2022 sera donc de 1,20 \$ par tranche de 100 \$ (pour le reste du Canada, le taux sera plutôt de 1,58 \$/100 \$).

*Marcella Dubé*  
Conseillère en relations du travail  
[marcella.dube@segp.ca](mailto:marcella.dube@segp.ca)

Sources :  
Mario Labbé, conseiller à la CSQ  
Mélanie Michaud, conseillère à la CSQ  
<https://securitesociale.lacsq.org/>



Étant donné les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement et la Santé publique concernant la crise de la COVID-19, nous devons mettre sur pause les campagnes REER en présentiel.

C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser des rencontres en mode virtuel. Nous pourrions alors respecter les consignes de la Santé publique à la lettre.

Il sera donc possible de nous rejoindre par courriel et ainsi vous informer sur le produit du Fonds de solidarité FTQ. Si vous souhaitez épargner avec le Fonds, nous vous accompagnerons dans le processus d'adhésion en ligne, nous vous aiderons à apporter des modifications à un compte existant ou, au besoin, nous vous acheminerons de la documentation papier.

Cependant, dès qu'il sera possible de circuler dans les établissements afin de vous rencontrer, nous le ferons tout en respectant les consignes de sécurité provenant de la Santé publique.

**Saviez-vous que cotiser à un REER+ au FONDS c'est :**

- Bénéficier de 30 % d'économie d'impôt de plus qu'un REER ordinaire;
- Appuyer des milliers d'entreprises d'ici;
- Se donner les moyens de réaliser ses projets, comme l'achat d'une maison, un retour aux études, etc.

En choisissant d'investir au Fonds, vous nous permettez de poursuivre notre mission consistant à encourager l'économie d'ici.

Vos responsables locales pour le Fonds,

*Nathalie Dionne*  
[ndionne21325@votreri.com](mailto:ndionne21325@votreri.com)  
418 863-2590



*Lisianne Ouellet*  
[lisianneouellet26@hotmail.com](mailto:lisianneouellet26@hotmail.com)  
418 867-5927



## Début de la campagne REER+ 2021

Prenez rendez-vous avec votre responsable locale dès maintenant. Épargnez. Et profitez.

- Réalisez 30 % d'économies d'impôt additionnelles en plus de votre déduction REER
- Valeur de l'action : 55,77 \$
- Rendement annuel 2021 : 13,6 %
- Épargnez pour vos projets de vie
- Soutenez l'économie d'ici



**CONTACTEZ VOTRE  
RESPONSABLE LOCALE**

# MESDAMES, CHANGEONS DE LUNETTES!

## Une approche globale et féministe de la santé



Depuis plusieurs années, le fonctionnement du système de santé québécois suscite énormément de questions et provoque des insatisfactions sans nombre. Souvent, avant même de nous écouter, on nous prescrit de nombreux tests et médicaments. Le système de santé se privatise à grands pas. Nous ne savons plus qui croire, que faire, devant l'avalanche d'information sur la santé qui nous est présentée tous les jours. Comment y voir clair ?

Dans le cadre du dernier Réseau de la condition des femmes tenu le 21 janvier dernier, nous a été présenté le cadre de référence en santé des femmes, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF). Cette organisation nous a proposé une lecture critique de la situation actuelle et de ses causes, notamment les impacts du système biomédical sur notre santé et dans nos vies. Elle nous propose également une autre vision et une autre approche de la santé. Un changement de lunettes qui nous fait voir le monde autrement.

Est-ce que vous vous demandez parfois comment l'approche biomédicale s'est imposée sur toute la planète comme unique approche légitime, et quels sont ses effets? Existe-t-il d'autres conceptions de la santé? Attention, la biomédecine est fort utile pour diagnostiquer ou traiter plusieurs problèmes de santé ; elle sauve des vies. De cette approche, il faut surtout remettre en question sa tendance à vouloir tout traiter avec des médicaments et son incapacité à intégrer d'autres points de vue que les siens.

Vous saviez que les origines de la biomédecine remontent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? Avec le début de la science « pure », « dure » et « rationnelle », qui compartimente et qui réduit tout en petites unités. Dans cette conception de la médecine, le corps et l'esprit sont considérés comme deux entités distinctes, complètement séparées. Le XIX<sup>e</sup> siècle est celui de la révolution industrielle. La recherche en laboratoire en est à ses débuts et la science veut expliquer toute la mécanique de la « machine humaine ».

La médecine devient « scientifique » et se professionnalise. Un « marché » de la santé se développe, totalement investi par les hommes, médecins et chirurgiens. Les femmes, jusqu'alors guérisseuses et sages-femmes et ayant de tout temps prodigué des soins de la naissance à la mort, sont repoussées par l'arrivée de médecins diplômés. Les femmes sont exclues des écoles de médecine et de la pratique médicale. La science introduit donc la notion de « normalité », en référence à une norme masculine, blanche et hétérosexuelle. Ces idées envahissent graduellement le discours commun et justifient des rapports historiques discriminatoires qui se perpétuent.

Depuis, la biomédecine se considère scientifique et objective, comme la seule approche valable. Appuyée, par exemple, par de nombreuses industries (entre autres pharmaceutiques) et des compagnies d'assurances, elle impose une vision du corps et de la santé qui particularise les femmes, tout comme d'autres catégories sociales minoritaires.

Des exemples ?

- Des interventions ont été proposées ou imposées aux femmes pour contrôler les cycles normaux de leur vie, sous prétexte qu'ils génèrent troubles et maladies;
- Un contraceptif puissant, le Dépo-provera, est proposé à de nombreuses femmes pour supprimer les menstruations, jugées « inutiles et dépassées » en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle;
- La femme enceinte demeure un objet de dépistage et de prise en charge, et la grossesse, une période à risque;

### IMPACTS DU SYSTÈME BIOMÉDICAL

- Problèmes sociaux ignorés (pauvreté, violence, stress...)
- Médicalisation de la santé et de la vie (grossesse, accouchement...)
- Passivité des gens face à leur santé (les médecins savent, les médicaments traitent)
- Dépendance au système médical (technologies, médicaments)
- Pressions sur le système de santé public (coûts toujours croissants)



- L'accouchement médicalisé, péridurales, forceps et ventouses à l'appui, aboutit dans une proportion grandissante à la césarienne, ce que déconseille l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Quant à la ménopause, elle est encore vue comme une « défaillance » ovarienne à traiter.

Comme si ce n'était pas suffisant, d'autres phénomènes sociaux ou physiologiques sont maintenant définis comme des problèmes médicaux. L'équilibre mental, la sexualité, les dépendances, l'hyperactivité, tout « défaut » physique ou tout ce qui peut nuire à la performance sociale ou économique, appellent un traitement médical.

**Cette approche porte un nom : médicalisation de la santé.**

### **Changeons de lunettes : l'approche globale et féministe de la santé**

Il existe de multiples conceptions de la santé. Les féministes ont toujours joué un rôle important au sein des mouvements de contestation de l'approche biomédicale. L'approche globale et féministe est reconnue par ses positions critiques face aux institutions médicales et gouvernementales. Elle se caractérise ainsi.

Elle se fonde sur une conception de l'être humain comme un tout (corps et esprit) en interaction avec son environnement social et physique. À l'encontre d'une vision uniformisante de la santé, l'approche globale et féministe prône la reconnaissance des spécificités physiologiques et sociales propres à chacun des sexes.

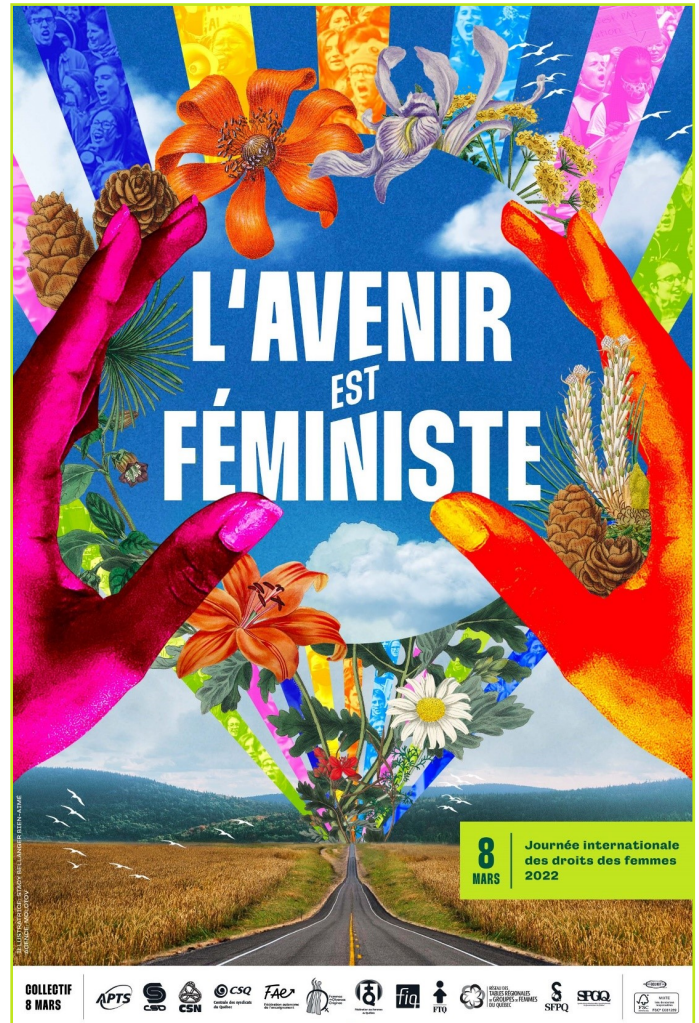
À l'inverse d'une médecine interventionniste et curative, elle considère que la santé de la population ne peut s'améliorer sans la prévention et la promotion de la santé.

L'autosanté, la prise en charge personnelle de sa santé, représente un autre fondement de cette approche. L'autosanté implique une démarche personnelle pour saisir les liens entre sa santé et sa situation de vie.

Elle se démarque par son ouverture aux approches alternatives. Toutefois, ces approches doivent aussi être encadrées et réglementées de manière à assurer à la fois les droits de la personne qui consulte et son droit de choisir l'approche souhaitée pour prendre soin de sa santé.

Son application exige la production de savoirs alternatifs. Cela signifie aussi qu'il est nécessaire de penser autrement les interventions auprès des personnes, de manière à leur reconnaître un pouvoir sur leur vie et sur leur santé.

Enfin, si l'approche globale et féministe diffère de la biomédecine, cela ne signifie pas qu'il faut rejeter en bloc cette dernière. Développons notre esprit critique face aux

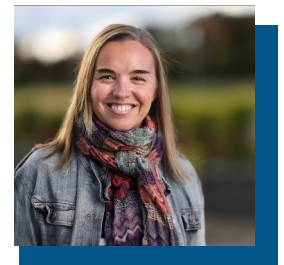


savoirs qu'on nous transmet comme outil d'analyse féministe pour une approche globale de la santé.

Il est toujours temps d'agir en faveur de l'égalité et de l'équité, d'agir en faveur du droit à la santé.

*Lisianne Ouellet*

Enseignante et responsable de la condition des femmes au conseil d'administration



Source :

RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'ACTION POUR LA SANTÉ DES FEMMES (RQASF), *Synthèse du cadre de référence en santé des femmes*, Québec, 2008

# MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

## La CSQ somme le gouvernement d'assumer ses obligations!

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'indigne que le plus important employeur de la province, le gouvernement du Québec, ne s'acquitte pas de ses obligations en matière d'équité salariale.

C'est pourquoi la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) ont déposé des plaintes de façon concertée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) vendredi dernier.

Les Fédérations, affiliées à la CSQ, dénoncent à l'unisson le fait que le gouvernement contrevient à la Loi sur l'équité salariale (LES) en n'ayant pas procédé, le 20 décembre 2021, à l'affichage des résultats du maintien de l'équité salariale 2020, comme prévu.

L'irritation est d'autant plus grande que le gouvernement, toujours dans le cadre de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2020, a pourtant réclamé à la CNESST deux délais supplémentaires et retardé le processus d'un an. Le fait que le gouvernement néglige toujours ses responsabilités d'employeur au terme de ces accommodements constitue un réel déni de la reconnaissance de la valeur des emplois de son personnel, composé à majorité de femmes, font valoir les leaders syndicaux.

« Que le Secrétariat du Conseil du trésor se traîne les pieds dans l'exercice du maintien de l'équité salariale est préoccupant, non seulement en termes de respect pour les droits des travailleuses, mais aussi parce que, ce faisant, il envoie un bien mauvais message à titre du plus important employeur au Québec.

Le gouvernement ne peut pas à la fois parler d'équité salariale et se dérober de ses obligations légales : c'est une question de crédibilité. Vingt-cinq ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, l'heure n'est plus aux belles paroles, mais bien aux actions concrètes, et ça commence par assumer ses responsabilités à titre d'employeur. »

Rappelons que des milliers de plaintes visant le gouvernement employeur sont toujours en traitement au service des enquêtes de la CNESST pour le maintien 2010 et 2015, et que l'exercice pour le maintien 2020 n'est toujours pas débuté.

Le *membership* de la CSQ est constitué d'environ 80 % de femmes, occupant dans une très large proportion des emplois à prédominance féminine. La Centrale est donc soucieuse de constater que le gouvernement participe à la discrimination salariale systémique basée sur le sexe en se défilant de ses responsabilités en matière d'équité salariale et l'interpelle.

Elle rappelle aussi le fait qu'il s'agit là d'une occasion ratée pour corriger la discrimination systémique basée sur le sexe dans des secteurs d'emplois féminins stratégiques, pourtant particulièrement affectés par la pénurie de main-d'œuvre.

Source : CSQ



# Une bourse vous donnerait un coup de pouce?

Depuis 2012, grâce à l'appui de donateurs et de commanditaires, l'organisme **Maman va à l'école (MVE)** peut octroyer des bourses en appui à des mères qui retournent aux études. Le programme de bourses est offert aux mères de famille monoparentale présentement en formation ainsi qu'à celles désireuses de l'être.

Malgré la situation difficile vécue dans tout le système scolaire à cause de la pandémie, l'enseignement dans les centres d'éducation des adultes se poursuit, tant en formation générale qu'en formation professionnelle, généralement en classe, parfois en mode virtuel. C'est pourquoi le programme de bourses 2022 sera lancé dès le **14 février**. Vous avez jusqu'au **15 avril** pour envoyer les candidatures. Vous trouverez le lien ci-dessous pour le *Formulaire de bourse*.

Nos pensées vont à toutes les mamans courageuses qui étudient ainsi qu'à tout le personnel scolaire qui les accompagne.

2022 Formulaire bourse MVE

<http://www.facebook.com/mamanvaalecole/>



*Lisa Fournier et Pierre Michaud*

Responsables du programme *Maman va à l'école* au conseil d'administration

# Concours L'Outil de travail quotidien 2022-2023

À la suite du concours lancé en décembre dernier pour les pages couvertures de L'Outil de travail quotidien 2022-2023, nous avons le plaisir de vous dévoiler les gagnantes, qui sont :

**Cyndie LeBel**, enseignante à l'École Roy, pour la première de couverture et **Judith Garon**, enseignante aux Écoles des Vents-et-Marées et de La Pruchière pour la quatrième de couverture.

**Les gagnantes du concours se méritent, pour le premier prix, une carte-cadeau 125 \$ et pour le deuxième prix, une carte-cadeau de 100 \$ dans un commerce local de leur choix.**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce concours.

Cyndie LeBel



Judith Garon



## Avoir l'air

Comment s'accorde l'adjectif qui suit l'expression *avoir l'air*? Il s'accorde avec le sujet, que ce soit une personne ou une chose, lorsqu'*avoir l'air* signifie « sembler, paraître ».

### Exemples :

Cette chatte **a l'air endormie**.

Les tentures **ont l'air lourdes**.

La caissière **a l'air pressée**.

Plus rarement, lorsqu'il s'agit d'un être animé, l'adjectif sera accordé avec le mot *air*, auquel on donne la signification de « mine, aspect, allure », mais cela relève de la langue soutenue et est perçu aujourd'hui comme vieilli. On suggère plutôt, si l'on désire conserver un lien avec le nom *air*, d'utiliser le déterminant *un*.

### Exemples :

Ta mère **a un air soucieux**. (de préférence à: Ta mère a **l'air soucieux**.)

La jument **a un air pimpant**. (de préférence à : La jument **a l'air pimpant**.)

Par contre, lorsque le nom *air* est accompagné d'un complément qui caractérise l'air en question, l'adjectif qui précède ce complément s'accordera avec le nom *air*.

### Exemples :

Cette enfant **a l'air sérieux** d'une adulte aux prises avec de graves problèmes.

Ma voisine **a l'air radieux** d'une enfant qui déballe un cadeau.

## Saviez-vous que...?

Le mot *erre* sert à former une expression d'ici parfois mal écrite : *erre d'aller*. Ce n'est ni *air d'aller* ni *aire d'aller*. Ce nom féminin désigne, dans le domaine maritime, la « vitesse acquise par un bateau lorsqu'il cesse d'être propulsé ». On dira de l'embarcation qu'elle *continue sur son erre*, *avance sur son erre*. C'est au Québec qu'on emploie l'expression *erre d'aller* dans le sens de « élan, lancée » : *prendre son erre d'aller*, *se donner une erre d'aller*, *perdre son erre d'aller*. Dans le reste de la francophonie, on utilise seulement le mot *erre* pour parler de mouvement : *la voiture roule sur l'erre*, *le nageur se laisse aller sur son erre*.

Source :

Martine Lauzon  
Révisseure, CSQ



Édifice Monique-Fitz-Back  
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544 | [segp@segp.ca](mailto:segp@segp.ca) | [www.segp.ca](http://www.segp.ca)

Pour une période indéterminée, les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.